

*Paris, le 29 juin 2018*

## **Crédit Mutuel Arkéa : la Confédération rappelle que tout projet de désaffiliation nécessite son accord**

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel a pris connaissance du communiqué du Crédit Mutuel Arkéa concernant le projet de sécession de ses dirigeants.

Elle constate que celui-ci emporte disparition des Caisses locales de Crédit Mutuel qui seront réduites à de simples holdings d'une banque coopérative centralisée à Brest et non mutualiste.

Elle rappelle que seule la Confédération, en tant qu'organe central en charge de la stabilité systémique du groupe Crédit Mutuel, peut procéder à une éventuelle désaffiliation du Crédit Mutuel Arkéa.

A ce jour, elle n'a reçu aucun dossier permettant une instruction en ce sens.

Afin de voir examiner leur projet, les dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa devront tirer toutes les conséquences de cette sécession, conformément à [la résolution adoptée par le Conseil d'administration](#) de la Confédération le 19 juin dernier.